



Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 6 février 2012

*Municipalité
de St-Norbert*

Sont présents: M. André Dauphin, maire
 Mme Louise Lépine, conseillère
 Mme Jacynthe Leduc, conseillère
 Mme Lise L'Heureux, conseillère
 MM Claude Thouin, conseiller
 Jocelyn Denis, conseiller

Est absent : M. Guy Paradis, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présente: Mme Martine Laberge directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par monsieur le maire André Dauphin. Madame Martine Laberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, fait fonction de secrétaire.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012.
3. Rapport financier 2011.
4. Rapport financier du mois de janvier 2012.
5. Conciliation bancaire.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Liste des taxes non payées année 2011. *
9. Facture des matières résiduelles à Saint-Cléophas.
10. Fonds de pension de Madame la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, Martine Laberge.
11. Remboursement des frais d'utilisation du compte des loisirs.
- 12.- Aide financière pour les dîneurs à l'école Sainte-Anne.
- 13.- Aide financière pour l'école Sainte-Anne.
- 14.- Aide financière à un organisme de la municipalité.
- 15.- Demande carrière été 2012.
- 16.- Quote-part du service intermunicipal des loisirs.
- 17.- Quote-part de la régie intermunicipale du centre sportif et communautaire Brandon.
- 18.- Journées de la persévérance scolaire.
- 19.- Animation de la messe du 12 février 2012 à 9 h 30.
- 20.- Fibre optique à la caisse.
- 21.- Mois de l'arbre.
- 22.- Demande de commandite.
- 23.- Avis de motion règlement numéro 356 cours d'eau branche 9 rivière Bonaventure.
- 24.- Avis de motion règlement numéro 357 cours d'eau branche 6 rivière Bonaventure.

- 25.- Avis de motion règlement numéro 358 cours d'eau branche 8 rivière Bonaventure.
- 26.- Table du conseil.
- 27.- Avis de motion règlement véhicules hors routes.
- 28.- Contrat de la caisse populaire Desjardins Dusablé.
- 29.- Coalition bois Québec.
- 30.- Remise SSQ.
- 31.- Bibliothèque.
- 32.- Divers.
- 33.- Clôture et levée de la session.

2.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

POUR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LOUISE LÉPINE, APPUYÉ PAR MADAME LISE L'HEUREUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2012 EST APPROUVÉ.

3.- (12-02-015) RAPPORT FINANCIER 2011

CONSIDÉRANT QUE le comptable Monsieur Yvan Audet C.A. explique aux membres du conseil le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE cette vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité d'accepter ce rapport qui indique des revenus de l'ordre de 1 259 046 \$ pour des dépenses de 1 220 393 \$. Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 38 653 \$.

4.- RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE JANVIER 2012

Le rapport financier est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité. Les recettes du mois sont de 11 578.51 \$. Les comptes suivants sont approuvés:

COMPTES À APPROUVER:

960189	Service Récréatif Saint-Norbert (budget 2012 pour payer les salaires de la surveillante au chalet des loisirs)	5 900.00 \$
960190	Librairie René Martin (papeterie pour la bibliothèque)	44.96 \$
960191	MRC de d'Autray (service d'ingénierie pour les travaux du rang Sainte-Anne et du barrage du ruisseau Bonaventure)	7 084.38 \$
960192	PG solutions inc. (contrat de services de nos logiciels année 2012)	4 363.32 \$
960193	Excavation Normand Majeau (chemins d'hiver 2 ^e versement du 1 ^{er} janvier 2012)	11 740.16 \$
960194	Ultima assurances et services financiers (assurances année 2012)	12 262.00 \$
960195	Monsieur Sylvain Désy (hockey pour ses deux fils 1 ^{er} versement)	100.00 \$
960196	Québec municipal (renouvellement d'abonnement)	313.29 \$
960197	déjà approuvé	
960198	Madame Martine Laberge (remboursement de la petite caisse)	182.79 \$
960199	Monsieur Marc Courchesne (dénouement du perron de l'Église 7-9-10 et 11 janvier 2012)	84.00 \$
960200	Automobiles Réjean Laporte et fils (essence)	323.16 \$
960201	Équipements J.M. Dubois (balais et brosse)	705.00 \$

960202	Bell gaz ltée (propane de la caserne et du garage municipal)	849.54 \$
960203	Canadien National (voie ferrée)	257.43 \$
960204	Visa Desjardins (papeterie)	286.54 \$
960205	Bélanger et Sauvé (frais à date dossier de messieurs François Degré et Michel Gariépy)	706.34 \$
960206	PG Solutions (comptes de taxes année 2012)	422.94 \$
960207	Municipalité Sainte-Geneviève de Berthier (service d'eau pour la ferme de Normand Coulombe ce compte est remboursé par le contribuable sur son compte de taxes)	669.52 \$
	Ministère du revenu du Québec (remise de janvier 2012 plus CSST)	2 270.77 \$
	Receveur Général du Canada idem	898.54 \$
	SSQ société d'assurance vie inc. (fonds de pension part de la municipalité et des employés 4% chacun)	610.10 \$
	EBI Environnement (matières résiduelles)	2 351.08 \$
	Excavation Normand Majeau inc. (déneigement des chemins d'hiver 3 ^e versement du 1 ^{er} février 2012)	11 740.16 \$
	Excavation Normand Majeau inc. (balance des travaux du rang Sainte-Anne)	20 000.00 \$
	Fabrication CL (location d'une mini excavatrice pour défaire un barrage de castors)	241.44 \$
	Fleuriste Goût de campagne (fleurs décès de Monsieur Réjean Laporte)	180.51 \$
	MRC de d'Autray (quote-part téléphonie)	140.23 \$
	Monsieur Marc Courchesne (déneigement du perron de l'Église 23-27-28 et 29 janvier 2012)	144.00 \$
	Monsieur Yvan Gaudet C.A. (vérification des livres et audition des comptes des matières résiduelles année 2011)	
	Total des comptes du mois:	84 872.20 \$

SALAIRES PRÉAUTORISÉS VIA LA CAISSE POPULAIRE:

Salaires des membres du conseil pour le mois de janvier 2012)	3 336.78 \$
Madame Martine Laberge (salaires du 2 janvier au 2 février 2012 5 semaines)	4 527.10 \$
Monsieur François Cordey (salaires du 2 janvier au 3 février 2012 5 semaines)	3 100.00 \$
Total des salaires:	10 963.88 \$

COMPTES BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC PRÉAUTORISÉS VIA LA CAISSE POPULAIRE:

Hydro-Québec (éclairage de la fontaine)	29.02 \$
Hydro-Québec (éclairage à l'usine d'épuration)	184.21 \$
Total des comptes préautorisés:	213.23 \$

GRAND TOTAL DES COMPTES: 96 049.31 \$

5.- CONCILIATION BANCAIRE

La conciliation bancaire au 1^{er} février 2012 indique au grand-livre général un solde réel de 85 554,73 \$.

6.- CORRESPONDANCE

La directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, madame Martine Laberge fait part aux membres du conseil qu'elle n'a reçu aucune autre correspondance au bureau.

7.- PÉRIODE DE QUESTIONS : Trois représentants de club de VTT sont dans la salle pour nous demander l'adoption d'un règlement de véhicules hors routes

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Jocelyn Denis donne avis de motion qu'un projet de règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux sera présenté au cours d'une séance ultérieure du conseil en vue de son adoption.

Il y n'a aucune autre question provenant de la salle.

8.- (12-02-016) LISTE DES TAXES 2011 NON PAYÉES

- CONSIDÉRANT QUE d'après l'article 1022 du code municipal, le secrétaire-trésorier est tenu de préparer l'état des taxes impayées pour le présenter à une session ordinaire;
- CONSIDÉRANT QUE la liste soumise au conseil est celle des taxes de l'année 2011;
- CONSIDÉRANT QUE tous les comptes inférieurs à 100,00 \$ ne recevront qu'un simple rappel amical;
- CONSIDÉRANT QUE sur demande du conseil, cette liste doit être envoyée à la Municipalité Régionale de Comté;
- CONSIDÉRANT QUE ces personnes seront avisées par lettre recommandée des procédures qui suivront si elles n'acquittent pas leur compte dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité que cette liste soit envoyée à la Municipalité Régionale de Comté de d'Autray le 20 mars 2012 en prévision de la vente pour non paiement des taxes qui se tiendra le 2^e jeudi de juin 2012.

9.- (12-02-017) FACTURE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À SAINT-CLÉOPHAS

- CONSIDÉRANT QUE nous avons conclu une entente avec la municipalité de Saint-Cléophas pour un de leurs contribuables;
- CONSIDÉRANT QUE cette entente concerne le service d'enlèvement des matières résiduelles;
- CONSIDÉRANT QUE ce montant a été déterminé au budget 2012;
- CONSIDÉRANT QUE ce compte est payable dans un délai de 30 jours;
- EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité de faire parvenir la facture suivante à la municipalité de Saint-Cléophas:

⇒ 209,18 \$ pour l'enlèvement des matières résiduelles pour un de leurs contribuables

10.- (12-02-018) FONDS DE PENSION DE MADAME LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, GMA GRADE 1, MARTINE LABERGE

- CONSIDÉRANT QUE nous désirons octroyer immédiatement à la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, madame Martine Laberge le montant de son fonds de pension;
- CONSIDÉRANT QUE ce montant est pour l'exercice financier 2012;
- EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité de lui verser un montant de 1 098,76\$ en fonds de pension totalisant sa part en frais de déplacements annuels et la part de la municipalité en régime de retraite.

11.- (12-02-019) REMBOURSEMENT DES FRAIS D'UTILISATION DU COMPTE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les frais bancaires peuvent nous être remboursés pour le compte des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ce remboursement est demandé chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement demandé couvre l'année financière 2011;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé s'élève à 142.70 \$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité de demander le remboursement de ces frais au conseil d'administration de la Caisse Populaire Desjardins Dusablé.

12.- (12-02-020) AIDE FINANCIÈRE POUR LES DÎNEURS À L'ÉCOLE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aider les parents d'enfants qui dînent à l'école;

CONSIDÉRANT QUE le montant alloué a été prévu au budget 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce montant permet de réduire la facture des parents;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité d'allouer à l'école Sainte-Anne un montant de 4 000 \$ pour réduire la facture des parents qui ont des jeunes qui dînent à l'école.

13.- (12-02-021) AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉCOLE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aider les professeurs pour des activités pour les élèves;

CONSIDÉRANT QUE le montant alloué a été prévu au budget 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce montant permet d'acheter de l'équipement pour les jeunes de l'école Sainte-Anne;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité d'allouer à l'école Sainte-Anne un montant de 1 000 \$ pour l'achat de divers articles.

14.- (12-02-022) AIDE FINANCIÈRE À UN ORGANISME DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aider les organismes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été prévu au budget 2012;

CONSIDÉRANT QUE le montant alloué est de 500,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité alterne d'un organisme à un autre chaque année;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité d'allouer cette année le montant de 500,00 \$ au Chevaliers de Colomb de Saint-Norbert.

15.- (12-02-023) DEMANDE CARRIÈRE ÉTÉ 2012

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire une demande de subvention à *carrière été* 2012;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention permettra l'engagement de moniteurs (trices) pour notre camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être effectuée avant le 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce programme sera demandé par notre directrice des loisirs madame Patricia Desailliers pour le Service Récréatif Saint-Norbert;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Patricia Desailliers à demander ce programme pour et au nom de la municipalité de Saint-Norbert.

16.- (12-02-024) QUOTE-PART DU SERVICE INTERMUNICIPAL DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été prévu dans notre budget 2012;

CONSIDÉRANT QUE le service intermunicipal des loisirs a besoin de cet argent pour les dépenses d'opérations courantes ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant leur sera remis après la perception du 1^{er} versement des taxes 2012;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise

L'Heureux, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité de remettre au service intermunicipal des loisirs le montant de 14 000 \$ représentant notre quote-part.

17.- (12-02-025) QUOTE-PART DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE BRANDON

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été prévu dans notre budget 2012;

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale du centre sportif et communautaire de Brandon a besoin de cet argent pour les dépenses d'opérations courantes ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant leur sera remis après la perception du 1^{er} versement des taxes 2012;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité de remettre à la régie intermunicipale du centre sportif et communautaire de Brandon le montant de 5 390 \$ prévu à notre budget.

18.- (12-02-026) JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE ces journées se tiendront cette année du 13 au 17 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire souligner la persévérance des étudiants de l'école Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QU' elle veut organiser avec les organismes de la municipalité une semaine de soupes pour les étudiants;

CONSIDÉRANT QUE le cercle des Fermières, le service intermunicipal des loisirs Saint-Norbert, Saint-Cuthbert et Sainte-Élisabeth, l'école Sainte-Anne, le Club de l'Âge D'Or et la municipalité sont les organismes qui participeront à cette activité auprès des nos jeunes;

CONSIDÉRANT QU' un budget de 50,00 \$ est alloué à chaque organisme pour défrayer le coût de la soupe;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité d'allouer un budget total de 350 \$ pour la réalisation de cette activité durant la semaine de persévérance scolaire.

19.- (12-02-027) ANIMATION DE LA MESSE DU 12 FÉVRIER 2012

Madame la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, Martine Laberge avise les membres du conseil que ce sera à la municipalité d'animer la messe le dimanche 12 février 2012. La conseillère madame Jacynthe Leduc servira la messe, la conseillère Louise Lépine lira l'épître et le conseiller monsieur Jocelyn Denis fera la quête lors de cette messe.

20.- (12-02-028) FIBRE OPTIQUE À LA CAISSE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la soumission afin de relier la fibre optique à la bâtisse du 4 rue Laporte;

CONSIDÉRANT QUE les frais administratif et d'ingénierie de 551,88 \$ sont dûs;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce raccordement s'élèvera à 7 393,59 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce raccordement doit être effectué le plus rapidement possible;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité d'octroyer ce contrat à la compagnie Teltech 2000 inc. au cout de 7 945,47 \$ taxes incluses.

21.- (12-02-029) MOIS DE L'ARBRE

Nous ne participerons pas au mois de l'arbre cette année.

22.- (12-02-030) DEMANDE DE COMMANDITE

Nous ne participerons pas au 40^{ième} anniversaire de la Fadoq région de Lanaudière.

23.- (12-02-031) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 357 COURS D'EAU BRANCHE 9 RIVIÈRE BONAVENTURE

Monsieur le conseiller Jocelyn Denis donne avis de motion qu'un projet de règlement décrétant des travaux d'entretien du cours d'eau branche 9 rivière Bonaventure et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale imposée sur les biens-fonds des contribuables intéressés sera présenté au cours d'une séance ultérieure du conseil en vue de son adoption.

24.- (12-02-032) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 358
COURS D'EAU BRANCHE 6 RIVIÈRE BONAVENTURE

Monsieur le conseiller Jocelyn Denis donne avis de motion qu'un projet de règlement décrétant des travaux d'entretien du cours d'eau branche 6 rivière Bonaventure et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale imposée sur les biens-fonds des contribuables intéressés sera présenté au cours d'une séance ultérieure du conseil en vue de son adoption.

25.- (12-02-033) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 359
COURS D'EAU BRANCHE 8 RIVIÈRE BONAVENTURE

Monsieur le conseiller Jocelyn Denis donne avis de motion qu'un projet de règlement décrétant des travaux d'entretien du cours d'eau branche 8 rivière Bonaventure et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale imposée sur les biens-fonds des contribuables intéressés sera présenté au cours d'une séance ultérieure du conseil en vue de son adoption.

26.- (12-02-034) TABLE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'une nouvelle table de travail pour le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette table est de 2 557,62\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition de cette table chez la compagnie **Pic Bois Design inc.**

27.- (12-02-035) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT POUR
PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS
ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Cette question a été réglée lors de la période de questions.

28.- (12-02-036) CONTRAT DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS
DUSABLÉ

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire André Dauphin sera absent pour cette signature;

CONSIDÉRANT QUE cette personne est mairesse suppléante à cette date;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 11-11-199 mandatait le maire à signer lesdits documents;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité de mandater madame la conseillère Louise Lépine à signer la transaction de l'achat de la caisse populaire Desjardins Dusablé par la municipalité chez le notaire Me Richard Doucet.

29.- (12-02-037) COALITION BOIS QUÉBEC

Nous n'appuyons pas cette demande.

30.- (12-02-038) REMISE SSQ

CONSIDÉRANT QU' à compter du 1^{er} janvier 2012, la SSQ souhaite réduire l'envoi des documents imprimés;

CONSIDÉRANT QU' il souhaite que la municipalité adhère au débit préautorisé ou au transfert bancaire pour effectuer ses versements;

CONSIDÉRANT QUE ces remises sont versées mensuellement;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Norbert adhère à la remise électronique pour les remises des cotisations du fonds de pension de ses employés municipaux.

31.- (12-02-039) BIBLIOTHÈQUE

Madame la conseillère Lise L'Heureux nous avise que la bibliothèque a du être fermée les 19 et 26 janvier dernier. Madame la conseillère s'informerait auprès de madame Johanne Sicard si cette dernière a toujours le temps de s'occuper bénévolement de la bibliothèque sinon une annonce pour obtenir des bénévoles sera lancée par le biais du journal le Norbertois. Les responsables actuels de la bibliothèque sont toujours autorisés à s'y rendre pour l'entretien des volumes.

32.- (12-02-040) ACHAT DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance des documents remis par la Fabrique de Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT QUE ces documents concernent les dépenses courantes de l'entretien de la bâtisse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourrait se montrer intéressée par l'acquisition de la bâtisse de l'église;

CONSIDÉRANT QU' elle veut s'informer des possibilités qui s'offre à elle;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise

L'Heureux, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité de demander un avis légal à notre firme d'avocat *Bélanger Sauvé* à ce sujet.

33.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité de lever la séance à 22 h 05.

Martine Laberge, directrice générale/
secrétaire-trésorière, gma grade 1,

André Dauphin, maire